


# Prévention de la COVID-19

## AGRICULTURE URBAINE

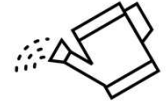


**PRÉVENIR**

- **Afficher toutes les informations sanitaires** et notamment la fiche relative aux gestes barrières
- Mettre à disposition **des produits hydro-alcooliques** 
- **Organiser la réception des matériaux**, les chargements/déchargements, pour limiter les contacts
- **Nettoyer et désinfecter le poste de travail** a minima au début et à la fin de la prise de poste
- **Établir un plan de nettoyage et de désinfection des surfaces, équipements et objets susceptibles d'avoir été contaminés** (poignées de porte, terminal de paiement...)

# Prévention de la COVID-19

## AGRICULTURE URBAINE

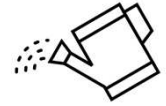


# PRÉVENIR

- **Dans les parcelles, privilégier l'activité individuelle et isolée**
- Quand l'intervention à plusieurs sur une même tâche est indispensable, constituer des binômes qui ne changeront pas jusqu'à nouvel ordre
- **Privilégier le travail côte-à-côte** plutôt que face-à-face avec toujours la distance de sécurité entre les personnes
- **Attribuer à chaque salarié une zone personnelle de travail avec équipements de travail attitrés** ou établir une rotation des tâches avec nettoyage et désinfection avant et après utilisation du matériel commun
- **Évacuer les déchets** dans des sacs fermés hermétiquement en fin de journée (présence du virus constant dans le temps sur différents support inorganiques)

# Prévention de la COVID-19

## AGRICULTURE URBAINE



**PRÉVENIR**

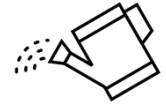
### Sur le point de vente :

- **Inform**er la clientèle de la mise en place des gestes barrières
- **Organiser** les files d'attente à l'intérieur et à l'extérieur (repères au sol pour marquer la distance d'éloignement d'au moins 1 m 50 entre clients)
- **Mettre à disposition** des produits hydro-alcooliques pour les clients
- **Envisager** des paniers préparés à l'avance et d'une certaine valeur (10 €, 20 €, 30 €...) dans lesquels le contenu (non modifiable) peut être communiqué sur le site internet de l'exploitation ou du lieu de vente, ou selon les commandes faites à distance par les consommateurs, **et récupérables à un horaire défini**



# Prévention de la COVID-19

## AGRICULTURE URBAINE



# PRÉVENIR

- **Le client ne touche pas les produits**, le service est assuré par un salarié/exploitant équipé de gants
- **Les produits sont déposés sur le comptoir par le vendeur**, puis dans un second temps pris par le client afin de respecter une distance minimale de sécurité
- **Privilégier les modes de règlements « sans-contact »**

### Pour les livraisons :

- Prévoir un **nettoyage et une désinfection de la voiture de service à chaque changement d'utilisateur** (clés, intérieur du véhicule, poignées du diable ou du transpalette, volant, levier de vitesses, tableau de bord, habitacle...) à l'aide d'un spray ou de lingettes désinfectantes virucides
- **Eviter tout contact physique direct ou indirect** avec le personnel du site d'accueil durant la livraison : livraison avec dépose au sol, sur une table ou un chariot, en présence du client, sans remise en main propre.
- **Privilégier le paiement par carte bancaire**

